## si prise de licence FSGT FICHE ASSURANCE --- OBLIGATOIRE

assurance FSGT pour tous les licenciés FSGT

Je soussigné:

Né(è) le : jj/mm/aaaa Adresse complète :

j'ai pris la licence FSGT en tant que adhérent du club : Club Cyclotouriste de Sausheim CCS , en conséquence

je déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative au contrat de prévoyance « sportmut FSGT » police nr 38646257 et accord MDS nr 1214 qui décrit en RC et en cas de dommages corporels suite à un accident de sport survenu pendant la pratique des activités garanties. Que ce descriptif offre aussi la possibilité de souscrire à des garanties complémentaires facultatives en soulignant que ces complémentaires ne sont pas accessibles aux licenciés âgés de 60 ans et plus .

j'opte pour

l'assurance FSGT garanties de base individuelle

**OUI** 

## j'atteste

- avoir été informé par l'association que la loi sur le sport art L321-1 du code du sport m'oblige d' être assuré obligatoirement en RC et défense pénale-Recours, avoir été informé que ma licence FFVélo ne couvre pas systématiquement les activités sportives dans une autre fédération en RC et défense pénale-Recours.
- -Avoir été informé que seule la FSGT avec son assurance m'assurera pour les <u>compétitions</u> contre délivrance d'un certificat médical **annuel.**
- avoir été informé par l'association que de nombreuses assurances RC habitation, privées excluent la plupart du temps toutes activités sportives à partir du moment ou elles sont l'objet d'une organisation (un brevet permanent est aussi une organisation) donc qu'elles ne m'assurent pas dans ce cas.

J'atteste avoir rempli le formulaire **QS-Sport adulte Cerfa 15669\*01**(ou bien le **QS mineur** si j'ai moins de 18 ans) sous ma seule responsabilité et sous le secret médical tout en ayant connaissance que:

- avoir coché "NON" dans toutes les cases du questionnaire QS m'autorise à ne pas présenter de certificat médical conformément à la nouvelle loi n° 2022-296 du 02 mars 2022 qui supprime l'obligation du CACI\*
  - \*(Certificat médical d'absence de non contre indication à la pratique du sport).
- avoir coché "OUI" dans une ou plusieurs cases du questionnaire QS m'oblige à présenter un certificat médical.
- avoir été informé que ma licence FFVélo ne couvre pas systématiquement les activités sportives dans une autre fédération en RC ni défense pénale-Recours. Cependant ma licence **FFVélo m'autorise** aussi pour les cyclosportives FSGT sous conditions restrictives en ne m'assurant pas en RC, donc en précaution, à me renseigner avec l'organisateur de la cyclosportive ou autre compétition FSGT.

Si au CCS, je suis sans licence FSGT, j'atteste pouvoir fournir les preuves comme quoi je suis assuré en RC défense pénale et Recourspar ma licence FFVélo quand je participe à une organisation FSGT.

Fait à

le

signature \*

\*pour les mineurs signature des parents ou de leurs représentants légaux

à renvoyer obligatoirement **avec votre bulletin d'adhésion** membres licencié au club CCS par poste à M Aldo Brondani 4 rue du Moulin 68390 Baldersheim ou par mail à baldo68390@gmail.com

ce document sera conservé par le club

si vous ne prenez pas la licence FSGT : inutile de remplir cette feuille